



Le Canada dédommage ses victimes de l'Agent Orange

Par [André Bouny](#)

Mondialisation.ca, 12 septembre 2007

12 septembre 2007

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Droits humains et État policier](#)

Le ministre des Anciens combattants et son homologue à la Défense ont annoncé ce mercredi 12 septembre 2007, à Fredericton, que le Canada compense les victimes de l'épandage de l'Agent Orange et autres défoliants sur la base de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, entre 1966 et 1967. Cette compensation sera attribuée aux Anciens combattants et citoyens canadiens ayant travaillé et habités à l'intérieur d'un périmètre de cinq kilomètres. Cette compensation financière versée par le Gouvernement fédéral sera de 20 000 dollars par victimes correspondant à certains critères pathologiques.

Si cette somme est très discutable pour des personnes victimes de maladies longues et lourdes, surtout dans une société au niveau de vie élevé, elle a cependant l'avantage de montrer qu'un gouvernement actuel peut assumer les responsabilités de son pays vieilles de 40 ans.

Après la Corée du Sud, voici que le Canada montre le chemin. De là à franchir le pas avec les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange en procès à New York... le Canada attribue cette compensation à ses seuls citoyens.

D'autre part, les épandages à Gagetown ne sont en rien comparables, tant en volume qu'en durée, à ceux du Viêt Nam.

Mais cette nouvelle tant attendue est bonne pour l'environnement moral de l'affaire de l'Agent Orange dans son ensemble. Cependant, si on peut raisonnablement penser que l'Australie et la Nouvelle-Zélande prendront un chemin comparable à celui de la Corée du Sud, les innombrables victimes directes de la Guerre du Viêt Nam, les Vietnamiens en premier lieu, les Cambodgiens, les Laotiens et les philippins, pauvres parmi les pauvres, ne sont hélas pas dans la même configuration alors qu'ils sont les véritables premières victimes.

Nous attendons que la Cour d'appel de New York, qui n'a plus de ministre à ce jour, se prononce avant le 18 décembre 2007, puisqu'elle a six mois pour le faire après les arguments oraux du 18 juin de cette année.

André Bouny, père d'enfants vietnamiens, préside le **Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange et au procès de New York (CIS)**

Articles Par : [André Bouny](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca